



Communiqué de presse

## ENERDIS VEUT REVOIR SES CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT

Morges, le 29 mars 2007 – Romande Energie a pris acte aujourd'hui de la décision de ses clients distributeurs d'électricité actifs dans le Canton de Vaud, regroupés dans la coopérative Enerdis, de revoir leurs conditions d'approvisionnement et de résilier leur contrat actuel de manière anticipée. Des discussions entre les deux parties auront lieu prochainement à ce sujet.

Quelle que soit l'issue des discussions à venir entre Romande Energie et la coopérative Enerdis, l'impact potentiel sur la rentabilité de Romande Energie est considéré comme non significatif, tant pour 2007 que pour les années suivantes.

Le contrat d'approvisionnement actuel lie Romande Energie à Enerdis depuis 2004. Pour information, Romande Energie a fourni 556 GWh à la coopérative Enerdis en 2006, ce qui correspond au 20% de la distribution totale d'électricité de Romande Energie.

\* \* \* \* \*

### **Note à la rédaction**

Le Groupe Romande Energie étant coté en bourse, cette information est envoyée aux médias suisses conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SWX), soit en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

\* \* \* \* \*

### **Contact**

Daniel Herrera  
Responsable de la Communication  
Romande Energie SA  
Rue de Lausanne 53

Tél. fixe: 021 802 95 67  
Mobile: 079 250 74 94  
Courriel: [daniel.herrera@romande-energie.ch](mailto:daniel.herrera@romande-energie.ch)

### **Site Internet**

[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)